

# Commune de Bussigny-près-Lausanne

---

## Municipalité

T. 021 706 11 20 • F. 021 706 11 39

greffe@bussigny.ch

AU CONSEIL COMMUNAL

1030 BUSSIGNY-PRES-LAUSANNE

Bussigny-près-Lausanne, le 5 mars 2007

## Programme de législature et Plan directeur financier de la législature 2006-2011

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **Préambule**

Tous les deux ans, la municipalité vous a présenté un plan directeur financier qui lui permettait de disposer d'un tableau de bord précieux et efficace.

Ce plan directeur financier tenant compte des investissements prévus pour la législature pouvait être pris comme une esquisse de programme de législature.

Pour la première fois, la municipalité vous présente un programme de législature qui représente un engagement formel et public à l'égard du conseil communal et de la population. Combiné avec le plan directeur financier, ce programme permet à la municipalité de donner sa vision des objectifs politiques et financiers à mener sur ces cinq prochaines années.

Ce programme de législature et plan directeur financier ne découle d'aucune base légale. Il est remis aux membres du conseil communal pour leur donner la vision de la municipalité sur l'avenir de la commune, ne préjugant pas des décisions à venir, les circonstances pouvant mener à des modifications importantes.

### **Programme de législature**

#### **Développement qualitatif de la commune**

Durant ces dernières législatures, la municipalité a présenté au conseil communal des préavis allant dans le sens d'un développement qualitatif de la commune :

- mise en œuvre de la zone 30 km/h et mise en place d'un concept de mobilité douce,
- aménagement de la place de l'Hôtel-de-Ville et du parc au centre du village,
- établissement du PPA de Bussigny Ouest.

Pour la législature 2006-2011, la municipalité se propose de poursuivre son travail dans le même esprit en :

- réalisant le PPA de Bussigny Ouest,
- poursuivant l'aménagement de la zone 30 km/h et la mise en place de la mobilité douce,
- mettant en place un réseau de transports publics reliant d'une part la commune au centre de Lausanne et d'autre part à Prilly.

### **Culture**

La réalisation du nouveau complexe Grande salle - Hôtel de ville doit permettre un développement des activités culturelles dans la commune.

Dans cet esprit, la municipalité favorisera la création d'une association culturelle et soutiendra ses activités permettant la programmation de spectacles et apportant une animation culturelle dans le centre de la commune.

### **Social et intégration**

La municipalité, dans le cadre de la nouvelle « Maison Villageoise Au Raisin », continuera à soutenir l'association « Le Défi » pour l'accueil et l'aide aux demandeurs d'emploi, ainsi que le développement des activités favorables aux habitants comme le projet de Pro Senectute de repas à midi pour les personnes âgées.

Elle poursuivra son engagement dans le domaine de l'intégration en soutenant activement la commission Suisses-Etrangers, notamment le développement des activités multiculturelles, la promotion de la participation politique au niveau communal, l'accueil des nouveaux habitants avec des informations sur la connaissance des institutions sociales et politiques dans les principales langues.

Elle favorisera l'intégration des étrangers en soutenant des cours d'apprentissage du français en collaboration avec l'Association Français en jeu.

### **Education et enfance**

Les objectifs de la municipalité seront de :

- Développer l'offre d'accueil en tenant compte des effets de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) par la création d'un réseau avec Villars-Ste-Croix.
- Mettre en place le conseil d'établissement prévu par la loi en favorisant une procédure participative large, après avoir établi un contrat de droit administratif avec Villars-Ste-Croix.
- Développer les prestations du centre de rencontre et d'animation (CRAB) en adéquation avec les besoins actuels.
- Développer le programme de prévention jeunesse et développer la collaboration intercommunale dans tout le district par la mise en place d'une plate-forme "prévention jeunesse", organe de coordination et de planification des projets communs.

## **Finances**

Maintenir des finances saines tout en continuant le développement harmonieux de la commune.

## **Services industriels**

L'ouverture des marchés dans le domaine des énergies sera le défi à relever au cours de cette législature. Dans le cadre des décisions à prendre pour Bussigny-près-Lausanne, la municipalité a déterminé une ligne de conduite : la priorité est donnée au maintien d'un réseau de qualité; l'approvisionnement doit être garanti quel que soit le fournisseur; les prix doivent rester compétitifs pour les privés et pour les entreprises.

En ce qui concerne la politique énergétique, la municipalité s'engagera en faveur de production d'énergies renouvelables ainsi que pour des économies dans l'éclairage public. Elle prévoit également de présenter au conseil communal un règlement communal sur l'énergie.

L'approvisionnement en eau fera également l'objet de l'attention de la municipalité, notamment pour garantir sa qualité actuelle et un prix raisonnable. Le maintien du réseau est corollaire de qualité de l'eau et reste prioritaire.

Pour le télé-réseau, le maintien d'un réseau de qualité est également une prémisses incontournable à une offre compétitive. L'offre « triple play », à savoir télévision, internet et téléphonie, intéresse nombre de nos habitants et représente l'avenir. La municipalité tient à maintenir cette offre et à continuer la collaboration avec Cablecom, notamment pour réaliser le passage à la TV numérique à la satisfaction de l'ensemble des habitants.

## **Police**

La responsabilité d'une commune est d'assurer la sécurité publique (constitution vaudoise, article 44, al. 2). Cela signifie non seulement que la population doit être en sécurité mais aussi se sentir en sécurité. La réponse à ce besoin est la police de proximité, basée sur trois piliers : prévention, assistance et intervention.

La municipalité va s'engager pour la mise en place d'une police intercommunale dans le district de l'Ouest lausannois. Cette organisation est la mieux à même d'offrir les prestations de police au service de la population. En mettant l'accent sur la proximité, elle offrira les prestations de maintien de l'ordre public, de prévention, d'intervention (police secours) et de police administrative (5<sup>e</sup> processus).

La régionalisation de la police passe par la mise en place d'une association de communes. Une fois cette association opérationnelle, la municipalité participera à la définition et l'application des mesures de sécurité par le biais du comité directeur. De plus, elle répondra aux besoins spécifiques de notre commune en travaillant étroitement avec les policiers du poste de ville et le répondant communal auprès de la structure régionale.

## **Assainissement**

Les déchets en tous genres générés par notre société de consommation ne cessent de croître année après année avec, pour résultante, une augmentation drastique des coûts

directs de ramassage, de tri et d'élimination. La municipalité s'engagera à trouver des solutions pour diminuer ces charges par une meilleure sensibilisation de la population, la mise en application de mesures incitatives et une meilleure collaboration avec les communes avoisinantes.

### **Service de Défense Incendie et Secours**

Afin d'assurer un service de qualité tout en limitant les coûts, la municipalité favorisera le rapprochement des forces d'intervention avec celles des communes de Crissier et de Villars-Ste-Croix. L'objectif est de fusionner ces trois entités sous un commandement unique, assurant de ce fait des économies d'échelle et permettant de profiter d'un meilleur bassin de population pour assurer la relève.

### **Plan directeur financier**

Le plan directeur financier qui suit a été élaboré sur la base des faits connus et sur des estimations établies par la municipalité en fonction de son expérience. Il ne doit pas être pris à la lettre et ne préjuge pas des décisions futures, les circonstances pouvant amener des modifications importantes. Nous vous donnons ci-dessous quelques informations vous permettant de comprendre au mieux les tableaux financiers.

#### **1. Méthode de calcul**

Les prévisions pour les années 2008 à 2011 ont été établies en tenant compte des nouveaux éléments d'appréciation dont nous disposons au moment de l'établissement du plan directeur financier.

#### **2. Disponibilités financières**

Le tableau récapitulatif des charges et revenus (annexe I) correspond au résultat du ménage communal avant amortissement et sans les résultats du télé-réseau et des fonds affectés, tels que les égouts, la STEP et l'eau.

L'annexe II donne les mouvements des fonds de réserve. Les attributions correspondent au résultat de chaque fonds avant amortissements ou investissements tel qu'il ressort des comptes communaux.

Les investissements correspondent aux montants payés durant l'exercice.

Les autres investissements portés en annexe III correspondent aux travaux effectués par la commune, à l'exclusion de ceux portés directement dans les fonds des services de l'électricité, du télé-réseau, de l'eau, des égouts et de la STEP.

L'annexe IV doit être comprise comme suit :

1) Liquidités au 1er janvier

Il s'agit des comptes de caisse, chèques postaux et des comptes courants bancaires avec les crédits de trésorerie disponibles de fr. 3'000'000.--.

2) Disponible pour amortir

Le résultat de la différence entre les revenus et les charges de l'annexe I est reporté sous cette rubrique.

3) Attributions fonds affectés

Le cumul des attributions aux divers fonds mentionnés dans l'annexe II est reporté sous ce poste.

- 4) Investissements fonds affectés  
Il en est de même pour les investissements cumulés sous cette rubrique.
- 5) Débiteurs et créanciers  
et
- 6) La modification du solde des débiteurs et des créanciers par rapport à l'année précédente est source de modification des liquidités. Ces chiffres sont tirés des bilans successifs pour le passé.
- 7) Investissements  
Le total des investissements de l'annexe III est porté sur cette ligne.
- 8) Amortissement de l'emprunt  
Ce poste enregistre les amortissements contractuels sur les emprunts existants.
- 9) Augmentation de l'emprunt  
En effectuant arithmétiquement les opérations des six premières lignes du tableau supérieur de l'annexe IV, on obtient le total des disponibilités financières. Il faut leur déduire les 7e et 8e lignes (investissements et amortissements des emprunts).

Si le résultat de la soustraction est négatif d'un montant approchant les 2 à 3 millions (fr. 3'000'000.-- = disponible sur nos comptes courants bancaires) il faut alors utiliser les autorisations d'emprunter accordées par le conseil communal sur investissements pour un montant de fr. 8'500'000.--.

Les augmentations d'emprunts figurent à la 9e ligne de l'annexe IV.

- 10) Divers mouvement financiers  
à
- 13) La 10e ligne concerne le remboursement d'emprunts arrivés à échéance.  
Les 11e et 12e lignes se rapportent au télé-réseau et la 13e à divers petits mouvements financiers touchant les postes du bilan.
- 14) Liquidités au 31.12  
Cette ligne donne le résultat des opérations financières de l'année. C'est le montant des liquidités disponibles à la fin de chaque année, chiffre reporté au 1er janvier de l'année suivante (1ère ligne).

#### Emprunts et emprunt télé-réseau

Ces deux tableaux inférieurs de l'annexe IV donnent le mouvement des emprunts, ainsi que le solde encore dû à la fin de chaque année. Le télé-réseau fait l'objet d'un compte séparé.

### 3. Investissements

Les travaux prévus dans ce plan financier n'ont pas tous fait l'objet de décisions définitives de la part de la municipalité. Il s'agit d'un état à un moment donné, établi si possible de manière exhaustive. Pour permettre une vue d'ensemble, la municipalité a choisi le moment d'exécution qu'elle juge adéquat. Nous vous donnons ci-dessous la liste des investissements prévus :

#### Bâtiments scolaires

- Entretien des crépis des façades du Vieux-Collège
- Construction d'une nouvelle salle de gym et d'un collège à Gravernay.

#### Bâtiments publics & administratifs

- Rue de Lausanne 5, entretien de la toiture et des façades
- Ancienne laiterie, réfection du toit et des crépis
- Aménagement des locaux de service de la serre situés à côté du parking
- Achat de la parcelle Lüthi.

#### Routes

- Réfection de la rue de l'Industrie - 2ème étape
- Réfection du chemin de Gravernay
- Aménagements du quartier de Bussigny Ouest
- Equipement du quartier de Rente
- Parc + Rail sous la gare.

#### Investissements divers

- Construction d'un silo à sel aux abords du bâtiment de voirie
- Achat d'un camion nacelle pour les services communaux
- Aménagement de la place de fête de Vnette
- Plan général d'évacuation des eaux (P.G.E.E.)
- Installation d'une centrale solaire sur le bâtiment Croix-de-Plan
- Remplacement du collecteur au chemin du Bochet.

## 4. Analyse

### 1. Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement, y compris celles des comptes affectés tels que la STEP, les égouts et l'eau. Elle correspond à la notion de cash-flow dans l'économie (bénéfice avant amortissement).

Ce critère occupe une place capitale dans la détermination de la capacité d'investissement d'une communauté.

Cette marge sert à :

- financer les investissements
- rembourser les dettes.

La marge d'autofinancement de la commune est la suivante :

1998	5'398'500
1999	5'459'000
2000	6'801'000
2001	9'901'000
2002	8'177'000
2003	6'822'000
2004	10'792'000
2005	12'253'000
2006	5'408'700

Les prévisions pour ces deux dernières années portées dans le plan directeur financier de mai 2004 prévoient pour 2005 fr. 4'642'500.-- et pour 2006 fr. 4'591'500.--.

Pour ces prochaines années, les prévisions sont les suivantes :

2007	642'600
2008	386'000
2009	926'000
2010	1'001'000
2011	556'000

## 2. Endettement net / Fortune nette

L'endettement net ou découvert financier respectivement fortune nette permet de connaître le montant net des engagements financiers d'une collectivité publique. Il s'obtient en soustrayant l'actif disponible (caisse, chèques postaux, banques, débiteurs et transitoires) de l'endettement total (engagements courants, dettes à court terme, emprunts à moyen et long terme et transitoires).

Pour notre commune, la fortune nette au 31 décembre 2006 s'élève à fr. 18'510'824.-- soit fr. 2'422.-- par habitant, contre une fortune nette de fr. 2'915.-- au 31 décembre 2005.

Compte tenu des investissements prévus, notamment du quartier de Bussigny Ouest, on constate que le plan prévoit d'emprunter dès 2011.

Malgré l'incorporation du résultat du service électrique dans le ménage communal, le tableau des charges et revenus par direction (annexe I) présente un solde négatif dès 2007 la marge d'autofinancement devenant pratiquement nulle.

## **Conclusions**

Certains travaux prévus sont nécessaires et d'autres souhaitables pour le développement harmonieux de la commune. La marge d'autofinancement prévisible est suffisante pour engager les investissements prévus ces prochaines années tout en gardant la même situation saine.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre connaissance du programme de législature et du plan directeur financier et vous présentons nos salutations distinguées.

**Au nom de la Municipalité**

Le syndic :

Le secrétaire :

M. Wehrli

J.-C. Kirchhofer

Annexes : ment.

Responsable du programme de législature et plan directeur financier de la législature 2006-2011 : M. Michel Wehrli, syndic